

Décembre 2017



Le Réseau

Conseil central de Lanaudière

Journal du Conseil central de Lanaudière (CSN)

190, rue Montcalm, Joliette, J6E 5G4

Tél. : 450-759-0763

450-759-0762

1 888-759-0762

Site Web : cclanaudiere.csn.qc.ca

Courriel :

reception.cclanaudiere@csn.qc.ca

Violence et harcèlement au travail

Lors des dernières semaines, la population a été secouée par l'étendue des dénonciations d'agressions et de harcèlement sexuel qui ont submergé les médias. À la suite de ces nombreux témoignages, en tant que représentantes et représentants syndicaux, nous devons nous poser des questions :

Avons-nous une politique pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement dans notre milieu de travail ?

Les moyens mis en place sont-ils accessibles pour nos membres ?

L'employeur a un rôle important à jouer, mais nous devons, en partenariat avec celui-ci, tout faire pour que notre milieu de travail soit exempt de violence. Des lois existent pour prévenir et contrer la violence et le harcèlement au travail, mais ce n'est pas suffisant. Nous devons réfléchir à des moyens supplémentaires pour nous assurer d'avoir un environnement de travail respectueux entre chaque personne.

Nous devons mettre en place des outils pour prévenir ce genre de gestes, mais aussi fournir, en cas de plainte, un soutien aux travailleuses et travailleurs. Un processus diligent et proactif d'intervention et de traitement des plaintes aura pour effet d'éviter toute forme d'intimidation ou de représailles après celles-ci.

La culture du silence, c'est fini. Nous devons nous sentir en sécurité au travail. C'est pourquoi nous devons enrayer à la source toutes formes de violences ou de harcèlement.

Patricia Rivest, vice-présidente condition féminine

N'oubliez pas de demander du soutien à votre conseil central. Si vous le désirez, nous pouvons être en appui à votre comité pour la mise en place d'une politique contre la violence et harcèlement au travail.

**40 ans
d'ancienneté,
ça se
Souligne !**



Sommaire

Mot de la présidente	2
Négociation dans les CPE	3
Régime des rentes du Québec	4

Le syndicat des employé-es du couvoir Ramsay a souligné les 40 ans d'ancienneté de M. Henry-Paul Geoffroy.

Sur la photo, on peut voir Michel Guilbault, Benoit Guévremont, Martin Yakobosky et Dominique Aubin.

Mot de la présidence

La nécessité de se mettre en action pour VOIR LOIN ET MISER JUSTE !

Plusieurs défis nous attendent en 2017-2018. Tout d'abord, la priorité sera mise sur la vie syndicale. La redynamisation de la vie syndicale devra se faire à tous les niveaux de la CSN. Ainsi, à la suite de la résolution du 65^e Congrès CSN qui se lit comme suit :

Sur la vie syndicale

Attendu les résolutions adoptées par le conseil confédéral de décembre 2012 sur les services, notamment celles portant sur la vie syndicale;

Attendu la nécessité de renforcer la vie syndicale au sein des syndicats affiliés à la CSN;

Attendu que les fédérations et les conseils centraux doivent faire tous les efforts nécessaires pour se coordonner en vue de renforcer la vie syndicale des syndicats;

Attendu la nécessité de pouvoir répondre adéquatement aux besoins des syndicats en matière de vie syndicale;

Attendu les conséquences de la loi 10 sur la vie syndicale au sein des mégastuctures du réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu les résolutions votées par le 64^e Congrès portant sur le renouveau syndical;

Attendu que la confédération doit accompagner les organisations affiliées dans cet important effort de consolidation de la vie syndicale au sein de nos syndicats affiliés;

Il est proposé :

Que tous les conseils centraux, en collaboration avec les fédérations présentes sur leur territoire, en continuité avec les résolutions découlant du rapport du comité des services, procèdent à une analyse des besoins de leurs syndicats affiliés en matière de vie syndicale et qu'un rapport étape soit présenté à un conseil confédéral précédant les congrès des fédérations.

Que ce travail soit complété au plus tard au 31 décembre 2017.

Que le comité d'orientation de la CSN ait le mandat de coordonner ce travail et d'élaborer un plan d'action.

Qu'un rapport étape soit présenté aux congrès des fédérations au printemps 2018.

Donc, notre conseil central, en collaboration avec les fédérations et accompagné par Véronique De Sève, 3^e vice-présidente CSN, Mireille Bénard, adjointe à l'exécutif CSN ainsi que Patrick Brunet, directeur général CSN avons tenu, le 13 novembre dernier, une journée de discussions et d'analyse des réalités de la vie syndicale de nos 81 syndicats CSN de Lanaudière. Nous étions 33 conseillères, conseillers, élues et employées de bureau à réfléchir ensemble sur les meilleures pratiques en matière de vie syndicale afin de vous soutenir dans votre rôle de dirigeantes et dirigeants d'exécutif locaux dans le but de répondre aux besoins de plus en plus grandissants de nos membres CSN.

Bien sûr, vous serez contactés et consultés sur vos réalités au quotidien et sur vos besoins en matière de vie syndicale. Redonnons-nous les moyens de redynamiser la vie syndicale.

L'année 2017-2018 ne s'annonce pas de tout repos. Avec les élections provinciales à l'automne 2018, l'actualité politique risque d'être particulièrement intense, mais pas nécessairement édifiante.

Déjà à un an du scrutin, le gouvernement Couillard essaie de séduire les esprits en mettant de l'avant son bilan économique. Il utilise les statistiques à son avantage : le taux de chômage est à son plus bas, le taux d'activité économique est au plus haut, l'État nage dans les surplus et la croissance va bon train. Ne soyons pas dupes des politiques néolibérales et

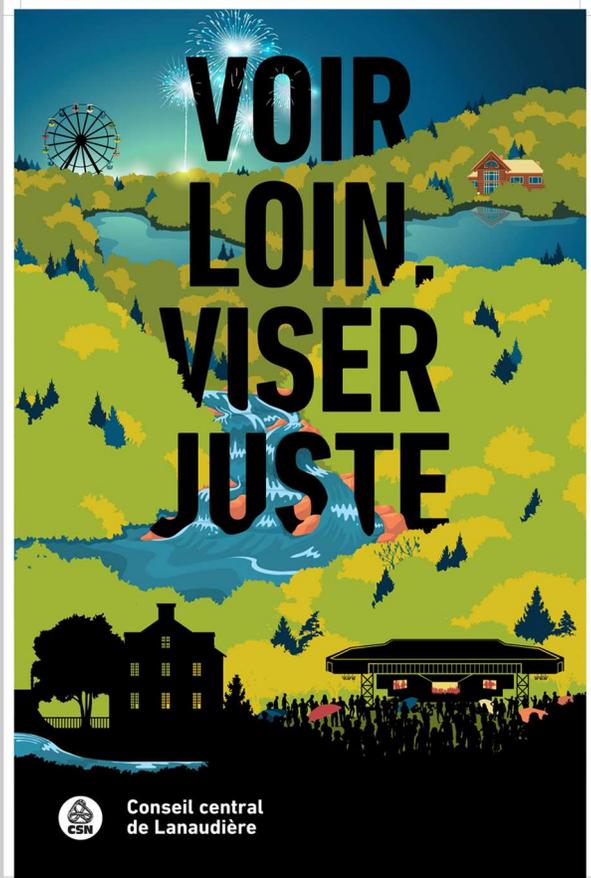
de ses mesures d'austérité. Ce gouvernement n'a cessé de couper dans les services publics et maintenant, il dispose d'un surplus de 7,8 milliards de dollars qu'il saupoudrera en vue de sa réélection.

Nous avons un rôle à jouer dans l'arène politique. Tous ensemble, nous avons du pouvoir, à nous de l'exercer.

À ce sujet, nous travaillerons ensemble à bâtir une plate-forme de revendications régionales calquées sur le manifeste de la CSN et ainsi interpeller les candidates et les candidats de notre région pour continuer de jouer notre rôle de vecteur de transformation sociale pour un Québec plus juste, plus vert, plus prospère qui nous ressemble, qui nous rassemble.

J'en profite pour vous souhaiter, au nom de l'équipe du conseil central, de très joyeuses fêtes. De la santé, joie, rire, amour et solidarité !

Francine Ranger, présidente





Négociations dans les CPE

La convention collective des 11 000 travailleuses et travailleurs dans les CPE FSSS-CSN est échue depuis le 31 mars 2015.

En juin 2016, étaient déposées, au ministère de la Famille, les demandes syndicales pour la négociation nationale. En décembre 2016, le ministère déposait à son tour ses demandes partielles et en février 2017, nous avons l'ensemble des documents. Les écarts étaient assez majeurs et les membres des CPE FSSS-CSN ne voulaient pas de recul cette fois-ci. En septembre 2016, après un peu plus de 30 rencontres, l'ensemble des 11 000 membres des 13 régions votaient à 94 % pour un mandat de grève de 6 jours.

Il restait beaucoup d'enjeux, dont le régime de retraite, les assurances collectives, les appellations d'emploi, les vacances et le salaire, en autres choses. Le 30 octobre dernier se tenait une journée de grève pour les CPE de Lanaudière. Cette journée était une grève dans les 13 régions du Québec. La région de Lanaudière compte 12 accréditations et un peu plus de 400 membres. Les membres ont voulu démontrer au ministère de la Famille qu'ils en avaient assez des demandes de recul dans leurs conditions de travail. En plus, ils veulent offrir une éducation de qualité aux enfants qui fréquentent les CPE.

À la suite à cette journée de grève, les pourparlers ont repris, mais encore une fois nous avons bloqué sur les mêmes enjeux. Nous avons donc commencé à préparer deux jours de grève soit les 7 et 8 novembre, dont une manifestation nationale à Québec. Lors de cette annonce, il y a eu des rencontres de négociation et le dimanche 5 novembre le ministère déposait les 6 clauses restantes. Le lendemain, nous préparions nos réponses et à 14 h nous avions une rencontre. Par la suite, ce fut un des moments les plus satisfaisants de mon militantisme. De 18 h à 22 h, les échanges se sont déroulés à un train d'enfer et plus le temps passait et plus nous étions dans une attente inexplicable. Finalement, à 22 h 30 nous avions une entente de principe. Par la suite, le travail s'est poursuivi pour aviser les travailleuses que les jours de grève étaient annulés et que nous rentrions au travail le lendemain matin.

Ce soir-là, lorsque je suis arrivé chez moi vers minuit trente, j'ai réalisé ce qui venait de se passer. J'ai repassé en revue la

dernière année de négociation et j'ai pris encore plus conscience de l'utilité de payer mes des cotisations syndicales. Tout le long du processus, lorsque le besoin y était nous avions les actuaire, le responsable de l'information, les élu-es de la FSSS, le conseiller à la mobilisation, les employé-es du courrier, le FDP et j'en passe, qui étaient tous là pour nous aider à répondre à nos questions et à nos besoins. Il reste encore beaucoup de travail pour conclure les conventions collectives car, il reste les clauses régionales et locales à finaliser, mais un gros morceau du travail est fait.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres qui nous ont suivis sur notre page Facebook, tous ceux qui m'ont posé des questions et encouragé dans la poursuite de mon travail. Je suis fier d'être un membre de la CSN, d'être un membre de la FSSS et un membre du Conseil central de Lanaudière.

Luc Tremblay
Trésorier du Conseil central de Lanaudière



Régime des rentes du Québec

La CSN salue la décision du gouvernement du Québec d'augmenter de 25 % à 33 % le taux de remplacement du revenu, selon le modèle de Régime de pensions du Canada adopté par le fédéral.

MONTRÉAL, le 2 nov. 2017 - « Tous s'entendent pour dire que les Québécoises et les Québécois n'épargnent pas suffisamment, et ce, principalement parce qu'ils n'ont pas tous accès à de bons régimes complémentaires de retraite dans leur milieu de travail. La CSN est donc en faveur de l'annonce qui a été faite aujourd'hui, car elle contribuera à améliorer la retraite de l'ensemble des Québécoises et des Québécois », souligne d'entrée de jeu la vice-présidente de la CSN, Caroline Senneville.

Quelques ombres au tableau

Quelques points apparaissent par ailleurs décevants à la vice-présidente de la CSN. « Le Québec avait fait des choix de société pour aider des catégories de personnes plus vulnérables comme les femmes, qui sont plus nombreuses à vivre sous le seuil de la pauvreté, les conjoints survivants et les personnes en situation d'invalidité. Mais en se collant complètement sur le régime fédéral, celles-ci vont perdre des avantages : les rentes au conjoint survivant seront abaissées et la définition d'invalidité sera probablement plus stricte », souligne-t-elle.

La CSN déplore le fait que les années passées en maternité et à s'occuper des enfants en bas âge ne seront désormais plus créditées dans la partie bonifiée du régime. « Le poids de la parentalité pèse davantage sur les femmes : celles-ci s'appauvrissent pendant le travail et la retraite. Il est regrettable que les mesures annoncées leur fassent perdre au change. Nous demandons au gouvernement de modifier son projet de loi sur cet aspect afin que les parents ne soient pas pénalisés lorsqu'ils s'occupent de leurs enfants en bas âge. »

Malgré le pas dans la bonne direction, elle rappelle aussi que le problème des gens qui possèdent un capital insuffisant à la retraite est loin d'être réglé. « La hausse de 25 % à 33 % est positive, mais ne règle pas tout le problème. Ça prend 70 % du remplacement de revenu pour pouvoir conserver un niveau de vie acceptable à la retraite. Il est clair pour nous que cette bonification ne doit pas entraîner la réduction des régimes privés actuellement en place. Les employeurs ne doivent pas profiter de cette bonification pour transférer leurs responsabilités vers le gouvernement et les régimes publics », a-t-elle conclu.

SOURCE CSN



N'oubliez pas la prochaine assemblée générale qui aura lieu

le 2 février à 9 h au Château Joliette
450, rue Saint-Thomas, Joliette

En après-midi, nous recevrons **Josée Boudreault** et **Louis-Philippe Rivard**.

*Inscription obligatoire **450 759-0762**



Le Réseau est le journal des syndiqué-es CSN de Lanaudière.

Responsable : Luc Tremblay

Réalisation : Luc Tremblay, Sylvie Bazinet et Marie-Eve Arseneau

Distribution : Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière.

Vous avez une nouvelle ou des informations ? Nous vous invitons à nous écrire :

Nicolas.duval@csn.qc.ca ou par téléphone : 450-759-0763, télécopieur : 450-759-3234.